

Votre communauté

le magazine d'information de la Communauté de Communes du Pays Sous-Vosgien

CCPSV
Communauté de Communes
du Pays Sous-Vosgien

Mai 2012 - n° 10



SOMMAIRE

Pages 04 & 05
Assainissement



Pages 08 & 09
Zoom sur notre patrimoine



Pages 10 & 11
Médiathèque



Page 12 & 13
Pôle petite enfance



LE MOT DU PRÉSIDENT

De gauche à droite :
M. Anderhueber, M. Grebaut,
M^{me} Ringenbach, M. Othelet,
M. Miesch, M. Parrot



Le 12 mars, j'ai été élu Président de la Communauté de Communes du Pays Sous Vosgien avec une équipe restreinte de Vice-Présidents, car étant donné la conjoncture actuelle de notre territoire, il me semblait nécessaire de réduire ce nombre à cinq.

Ainsi, les différentes compétences que nous avons définies ensemble sont les suivantes :

- ▶ Assainissement avec M. Jean-Marc Grebaut comme Vice-Président
- ▶ Culture - Tourisme et Communication avec M^{me} Sylvie Ringenbach comme Vice-Présidente
- ▶ Mutualisation des moyens intercommunaux avec M. Eric Parrot comme Vice-Président
- ▶ Enfance - Famille avec M. Patrick Miesch comme Vice-Président
- ▶ Affaires économiques et Développement durable des territoires avec M. Axel Othelet comme Vice-Président.

L'objectif prioritaire de cette équipe est de s'atteler très rapidement aux nombreux dossiers qui nous attendent comme, entre autres, l'accompagnement de la mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), de la redevance incitative des ordures ménagères et de la recherche de solutions financières concernant la construction de la nouvelle station d'épuration à Anjoutey ainsi que la réalisation de nouveaux réseaux pour relier Rougemont-le-Château à Lachappelle-sous-Rougemont.

2011 a été une année particulièrement difficile pour notre communauté de communes d'un point de vue financier. Des efforts notables dans de nombreux domaines ont été réalisés : ceux-ci devront être maintenus et il nous faudra encore le poursuivre afin d'améliorer durablement notre situation économique.

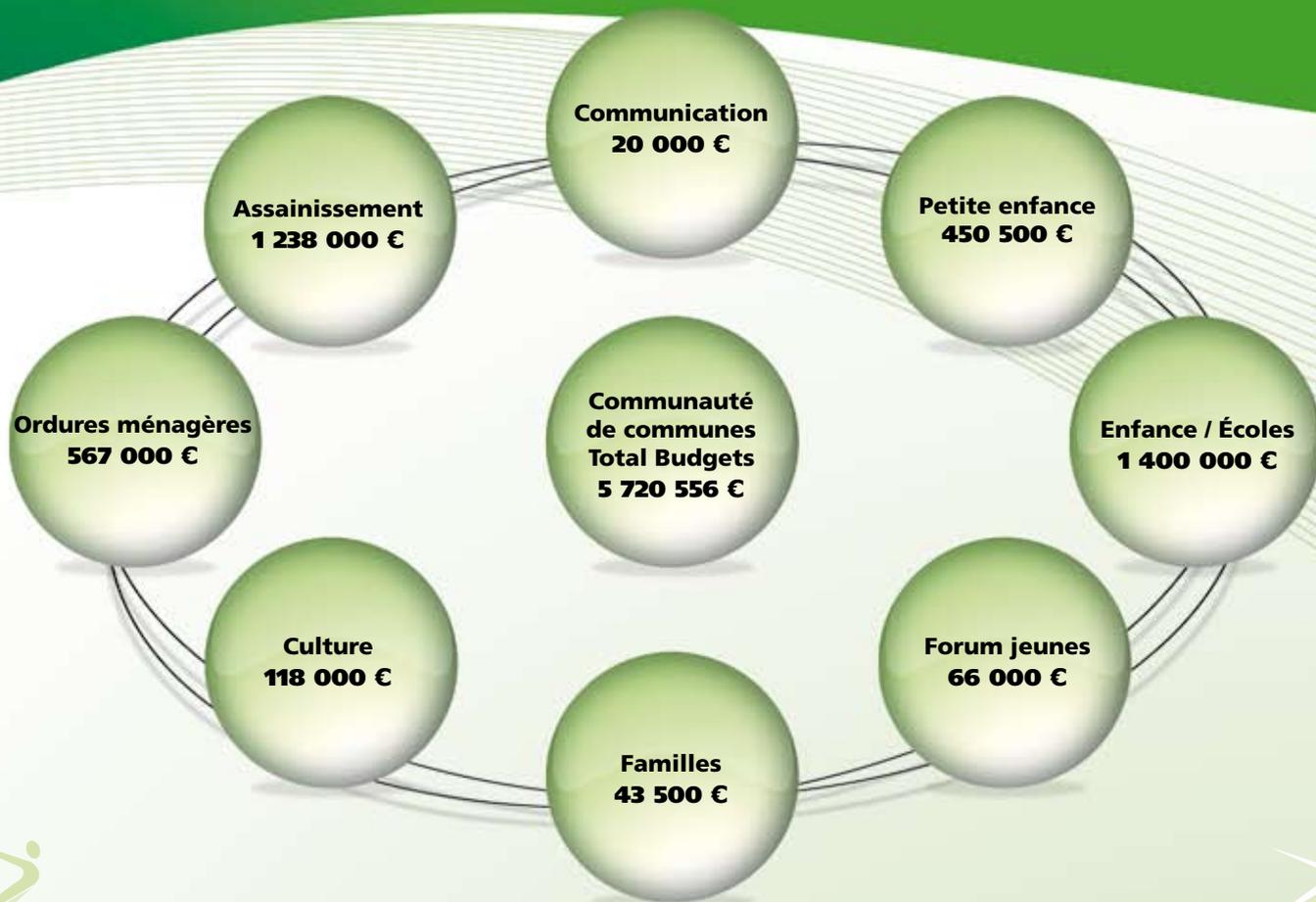
Le maintien des services aux familles restera au cœur de notre politique sociale même si ce défi est de plus en plus difficile à tenir étant donné la baisse des financements de nos différents partenaires.

Notre communauté doit également rester attractive. Il faudra maintenir et développer l'activité économique, sans pour autant modifier la qualité de vie de notre territoire.

L'intercommunalité à laquelle je crois et qu'il est possible de mettre en place, doit devenir l'outil qui nous permettra d'avancer et de surmonter nos difficultés, car il en va de l'avenir de nous tous !

Enfin, sachez que je m'impliquerai avec enthousiasme et opiniâtreté dans la réalisation de ces objectifs.

M. Jean-Luc Anderhueber
Président de la CCPSV



UNE DÉMISSION, POURQUOI ?

La pratique de la démission ne me ressemble pas, dans ma déjà longue vie publique, sauf erreur de ma part, je ne l'ai jamais utilisée.

Alors, pourquoi ? Avant de parler de démission parlons de mon élection.

Il y a quatre ans, je n'étais pas candidat à la présidence de la communauté de communes, je venais de mener à son terme la réhabilitation de la piscine et je me remettais de cette épreuve qui avait duré près de deux ans.

Mais le jour de l'élection, il n'y avait qu'un candidat et sous la pression « amicale » de certains collègues, je me suis porté candidat en séance et j'ai été élu.

Accaparé par le dossier « piscine », je n'avais pas une connaissance précise de l'état financier de la communauté et dès le lendemain de mon élection, j'ai demandé un audit qui a cruellement fait apparaître le déséquilibre entre les dépenses et les recettes, une absence de fonds de roulement qui privilégiait le recours aux lignes de trésorerie, ce système générant, à son tour, une dépense liée aux intérêts à rembourser. Bref, la situation était sé-

rieuse et j'ai immédiatement consacré l'essentiel de mon énergie au redressement de la situation.

En cours de mandat, le départ de deux cadres, permit de redistribuer les responsabilités et de réorienter les actions. L'arrivée de deux nouveaux cadres : le directeur de l'EISCAE, Stéphane Dalzon et la nomination d'Emmanuel Steiner aux fonctions de directeur général apportait un souffle nouveau. La restructuration des services, l'allègement de certains, la recherche de recettes nouvelles, une veille financière quotidienne donnèrent un sens à notre action. Le personnel d'abord dubitatif s'inscrivit dans cette action de redressement et par son comportement contribua à sa réussite.

Deux mesures phares amplifièrent encore les résultats, une négociation de près de deux ans avec la CAF, notre principal financeur, améliora à la fois le montant des aides financières, mais surtout la régularité avec lesquelles elles nous sont versées. C'est-à-dire pendant l'exercice même où les dépenses (salaires surtout) sont engagées, nous

évitant ainsi de faire l'avance de trésorerie.

La deuxième mesure fut la mise en place d'une nouvelle fiscalité, l'ancienne Taxe Professionnelle Unique (T.P.U) appelée maintenant Fiscalité Professionnelle Unique (F.P.U). Pour faire court, désormais la communauté de communes percevra sur l'ensemble du territoire, la taxe professionnelle des entreprises et les communes les taxes des foyers (taxe d'habitation et foncier bâti), ceci à équilibre constant pour les deux types de collectivités.

Un système de compensation entre communes et communauté de communes assure cette égalité de recettes fiscales. Mais surtout, cette nouvelle fiscalité serait accompagnée d'une dotation de fonctionnement de 180 000 €, versée par l'Etat, annoncée par courrier par le représentant de l'Etat. L'ensemble de ces mesures a permis de reconstituer notre fonds de roulement et d'envisager l'avenir avec plus de sérénité.

Mais revenons-en à ma démission.

J'ai engagé une procédure de démission pour donner

du poids à notre demande de rapprochement avec d'autres communautés de communes au moment où l'Etat avait permis le regroupement des collectivités pour renforcer la coopération intercommunale sur des territoires plus cohérents mais aussi pour assurer une meilleure répartition des richesses.

Cette démarche a échoué : les deux communautés consultées ont refusé ce rapprochement.

Ma décision de démission a permis une intervention favorable de l'Etat et de ses services tant en ce qui concerne notre relation avec la CAF que pour la mise en place de notre nouvelle fiscalité. Néanmoins notre rapprochement avec une autre collectivité aurait pérennisé nos actions et favorisé l'équité fiscale des citoyens.

Respectant ma parole, je souhaite donc, dans ces conditions confirmer ma démission en souhaitant bonne route à la nouvelle équipe.

M. Gérard Guyon
Président sortant

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION SUR ANJOUTEY



Station d'épuration - Anjoutey

La station d'épuration d'Anjoutey a été déclarée non conforme, en application de l'arrêté ministériel du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

Ainsi, dans le cadre de la mise en conformité de la station d'épuration au titre

de la directive européenne « Eaux Résiduaires Urbaines » (dite DERU), la communauté de communes envisage la construction d'une nouvelle station d'une capacité de 4650 Eq/hab¹. Elle traitera les effluents des communes de Petitmagny, Etueffont, Anjoutey et de Saint-Germain-le-Châtelet.

En 2003, le cabinet ARTELIA (anciennement SOGREAH) a été désigné maître d'œuvre de l'opération. Le site d'implantation choisi pour la future station se situe sur la commune d'Anjoutey : la filière « eau » de type boues activées se situera sur le terrain jouxtant l'actuelle station. La filière « boue », par séchage solaire sous serre, se situera à l'emplacement de l'actuelle station.

Le dossier de déclaration a été déposé en préfecture en début d'année. Ayant été reconnu complet et régulier par les services préfectoraux, nous pourrions dès à présent débiter les travaux de construction, suite à la passation d'un marché public.

Cependant le coût de la construction avoisine les 4 000 000 € HT, montant pour lequel la communauté de communes est à la recherche de subventions pour financer l'opération. En effet, sans subvention, le budget com-

munautaire ne permet pas la prise en charge d'une telle opération.

Ainsi, ont été sollicités l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, le Ministère de l'écologie et du développement durable, le Sénateur et le Député de notre circonscription.

Une réunion avec les services de la préfecture programmée fin février, a pu clarifier les financements possibles auxquels la communauté de communes pourrait prétendre et définir le plan d'action, en concertation avec les acteurs régionaux et départementaux :

- ▶ La Préfecture avait déjà attribué le 30 juin 2011, une subvention de 50 000 € HT au titre de l'année 2011.
- ▶ Au titre de 2012, la CCPSV pourrait éventuellement prétendre à une nouvelle subvention pour la réalisation du collecteur intercommunal entre St-Germain-le-Châtelet et Anjoutey.
- ▶ Un appel d'offre lié à la construction de la future station d'épuration sera lancé début juin.
- ▶ Des subventions peuvent être octroyées par l'Agence de l'eau, sous réserve que le dossier complet ait été déposé au plus tard mi-septembre.

Malgré la volonté de la communauté de communes de construire cette nouvelle station d'épuration, l'actuelle constituant un « point noir » au niveau national, le Préfet, par arrêté, a mis en demeure la communauté de communes du pays vosgien de démarrer les travaux de remplacement de la station dans les meilleurs délais. La date butoir de sa mise en service est fixée au 31 décembre 2013.

¹ Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.



Poste de relevage

CONTRÔLES ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Les modalités de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif ont été redéfinies, suite aux dernières évolutions résultant des arrêtés de septembre 2009 et de la Loi dite Grenelle 2.

Ceci a généré une distinction des missions de contrôle : diagnostic de l'existant, contrôle de conception,

contrôle de réalisation, contrôle de bon fonctionnement et d'entretien, ou encore, contrôle lors de vente d'habitation. Elles doivent être adaptées suivant les cas rencontrés : recensement ou non des installations, date de création et caractéristiques techniques.

À la suite de ces missions de contrôle, le service public d'assainissement non collectif (SPANC) établit un document qui évalue la conformité des installations au regard des prescriptions réglementaires, dans le cas des installations neuves ou

réhabilitées.

Pour les installations existantes, le document précise les travaux à réaliser, afin d'éliminer les dangers pour la santé des personnes. Il énonce également les risques avérés de pollution de l'environnement.

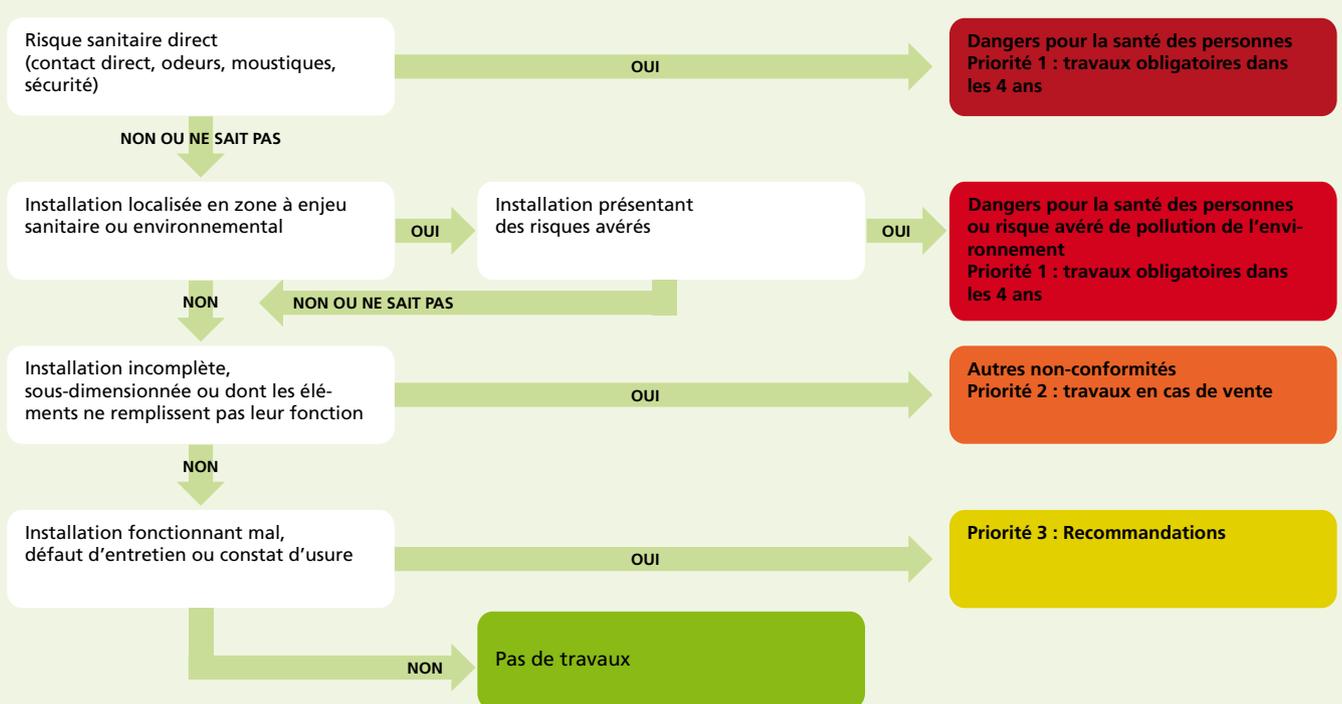
Les délais de mise en conformité pour réaliser les travaux demandés sont différents suivant la situation (risque, pollution, vente de l'habitation).

Ces modalités d'exécution des contrôles, les critères d'évaluation de la confor-

mité, les critères d'évaluation des dangers pour la santé et des risques de pollution de l'environnement, ainsi que le contenu du document remis au propriétaire auraient dû être définis dans un arrêté modificatif et une circulaire d'explication il y a deux ans.

Ces nouvelles réglementations arriveront prochainement. Elles clarifieront et simplifieront les modalités de contrôle et donc les avis du service sur les filières, avec la mise en place d'un arbre de décision commun à tous les SPANC(s).

Voici le projet, en cours d'étude. Il permettra de classer les installations en 3 priorités :



Ces avancées permettront d'avoir une cohérence nationale en s'appuyant non seulement sur des indices et paramètres fiables pour évaluer par exemple la pollution, mais aussi en évitant des interprétations différentes que l'on soit usagers ou contrôleurs, d'ici ou d'ailleurs.

COMMUNE DE FELON

À l'initiative de M. le Maire et de certains administrés souhaitant faire un point sur la situation problématique des dysfonctionnements des installations d'assainissement non collectif réhabilitées, une réunion s'est dé-

roulée en Mairie de Felon, le 8 février 2012.

Il a été rappelé l'impossibilité pour la communauté de communes d'intervenir techniquement et financièrement sur les installations

privées pour réaliser des travaux d'amélioration et/ou de rénovation.

Aussi, il a été conseillé aux habitants présents de se fédérer en « association de défense » dans le but de débloquer la situation.

Dans l'attente, les particuliers propriétaires et responsables de leur installation doivent eux-mêmes réaliser les travaux d'amélioration et d'entretien, tout en conservant les justificatifs qui pourraient s'avérer utiles.

POINT D'INFORMATION TOURISTIQUE UN NOUVEAU SERVICE

Et toute l'année,
renseignements
par téléphone au
03 84 54 60 41
et par mail :

forge-musee@cc-pays-sous-vosgien.fr



La Communauté de Communes du Pays Sous-Vosgien s'est dotée d'un nouveau service, afin de promouvoir l'offre touristique sur son territoire, mais aussi sur l'ensemble de la Franche Comté et chez nos voisins : Alsace, Suisse et Vosges.

Ce service intervient à point nommé, en remplacement de l'Office de tourisme des Vosges du

Sud de Giromagny qui a fermé ses portes en 2011. Ce nouveau point d'information touristique, référencé auprès des Offices de tourisme, des Comités départementaux du tourisme, des Comités régionaux du tourisme, travaille en étroite collaboration avec la Maison du Tourisme de Belfort. En effet, une convention a été signée entre les deux structures, ce qui permet de légitimer ce service et la qualité de l'offre qu'on y propose.

Installé dans les locaux d'accueil de la Forge musée, un véritable espace de documentation vous attend.

En quête de renseignements touristiques ou d'idées de sorties : balades, musée, loisirs, gîtes, chambres d'hôtes, restaurants, n'hésitez pas à pousser les portes de la Forge musée.

Ce point d'information touristique est ouvert du 1^{er} avril au 31 octobre : tous les jours sauf le mardi, de 14h à 18h (selon les horaires d'ouverture du musée).

L'équipe est à votre disposition pour tous renseignements et toutes demandes.



EN BREF...

Ouverture à la population de la commission développement durable des territoires, présidée par M. Axel Othelet.

Une volonté participative, pour développer durablement notre territoire.

La commission affaires économiques et développement durable des territoires (ancienne commission développement durable avant la

réélection du bureau) reprend son travail.

S'inscrivant dans une dynamique transversale entre les compétences de votre communauté de communes et proposant plusieurs réflexions pour développer ou adapter les services afin de répondre au mieux à vos attentes, cette commission demeure ouverte à l'ensemble de la population du Pays Sous-Vosgien. Nous estimons que le croisement entre les préoccupations des ha-

bitants et le système de contraintes dans lequel se trouvent les élus, est plutôt fécond, pour faire avancer de façon la plus pertinente les différents projets.

Sur des sujets tels que la filière bois, l'introduction du bio dans les cantines scolaires, la réflexion sur des modes doux de transport ou encore sur le développement de l'économie locale, vous pouvez faire valoir votre point de vue pour favoriser d'éventuelles évo-

lutions des décisions.

Si vous souhaitez avoir des informations sur les thématiques traitées, les prochaines dates de réunions ou encore rejoindre la commission, vous pouvez contacter Axel Othelet, Vice-Président en charge des affaires économiques et du développement durable des territoires (axel.othelet@cc-pays-sous-vosgien.fr).



EN BREF...

SUITE > > >

Calendrier des animations des services

🕒 **Mercredi 13 juin à partir de 19h**
Représentation théâtrale « Tombeau pour Palerme ». *En partenariat avec le Théâtre du peuple de Bussang et le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.*

Informations et réservations au
03 84 54 70 80.
Forge musée.

🕒 **Samedi 16 juin à partir de 20h**
Scène jeunes talents.
salle de l'EISCAE.

🕒 **Dimanche 17 juin de 14h à 18h**
Démonstration du travail du maréchal ferrant (ferrage d'un cheval devant le public, explication des techniques de ferrage et différents fers existant).
Forge musée.

🕒 **Dimanche 24 juin**
Tournoi de foot intergénérationnel

🕒 **Dimanche 22 juillet de 14h à 18h**
Démonstration du travail du ferronnier d'art (fabrication de porte clé, de bougeoir, presse papier, objets divers en fer forgé).
Forge musée.

🕒 **Samedi 4 et dimanche 5 août de 14h à 18h**

Démonstration de coutellerie (fabrication de couteaux à lame damassée).
Forge musée.

🕒 **Samedi 8 septembre**
Forum des associations.
Lachapelle sous Rougemont.

🕒 **Samedi 15 et dimanche 16 septembre de 14h à 18h**
« Journées européennes du patrimoine », démonstration de forge et animations diverses.
Forge musée.

🕒 **Courant octobre**
Contes et compagnie.
Médiathèque intercommunale.

🕒 **Vendredi 5, 12 et 19 octobre de 19h à 22h**

ateliers de pratique théâtrale, jeu et mise en scène. Les ateliers sont animés par un comédien du Théâtre du Peuple. Le Théâtre du Peuple réalise un portrait vidéo d'un habitant de la communauté de communes... De cet entretien

sera extrait un monologue qui sera confié au groupe qui compose l'atelier. Au bout de ces séances, le groupe aura mis en scène le portrait.

🕒 **Courant novembre**
Mois du film documentaire.
Médiathèque Intercommunale.

🕒 **Vendredi 16, 23 et 30 novembre de 19h à 22h**
ateliers de pratique théâtrale, jeu et mise en scène, animés par un comédien du Théâtre du Peuple.

🕒 **Samedi 1^{er}, dimanche 2, samedi 8 et dimanche 9 décembre**
Marché de Noël, « Noël d'Antan ».
Forge musée.

Eisc@eTV

Un espace d'échanges, de communication et diffusion d'initiatives éducatives et socioculturelles ou associatives sur le territoire du Pays sous Vosgien. Un outil de valorisation & ressource pour les acteurs locaux (associations, écoles, collège, entreprises et particuliers).

Pour les enfants

- 🕒 **Mardi** de 16h30 à 18h Grosnagny :
Bibliothèque / Âges : 7 à 11 ans / Inscription au péri-scolaire (8 places)
- 🕒 **Mercredi** de 09h à 12h Anjoutey :
Centre de loisirs / Âges : 7 à 10 ans / Inscription au centre (8 places)
- 🕒 **Vendredi** de 16h30 à 18h Etueffont :
L'atelier bricolage / Âges : 7 à 11 ans / Inscription au péri-scolaire (8 places)

Pour les jeunes & particuliers

- 🕒 **Mercredi** de 14h à 15h30 Etueffont :
Eisc@eTV / Âges : 11 à 17 ans / Inscription au forum jeunes (8 places)
- 🕒 **Mercredi** de 15h30 à 17h Etueffont :
Eisc@eTV / Tout Âge / Inscription à la médiathèque

Pour les associations

- 🕒 **Vendredi** de 14h à 16h Etueffont :
Eisc@eTV / Associations / sur rendez-vous

Contact

Mail : stefan.hubsch@cc-pays-sous-vosgien.fr
Tél. 06 46 21 42 62
www.cc-pays-sous-vosgien.fr/culture/eiscaetv.htm



Ruines du château de Rougemont le Château



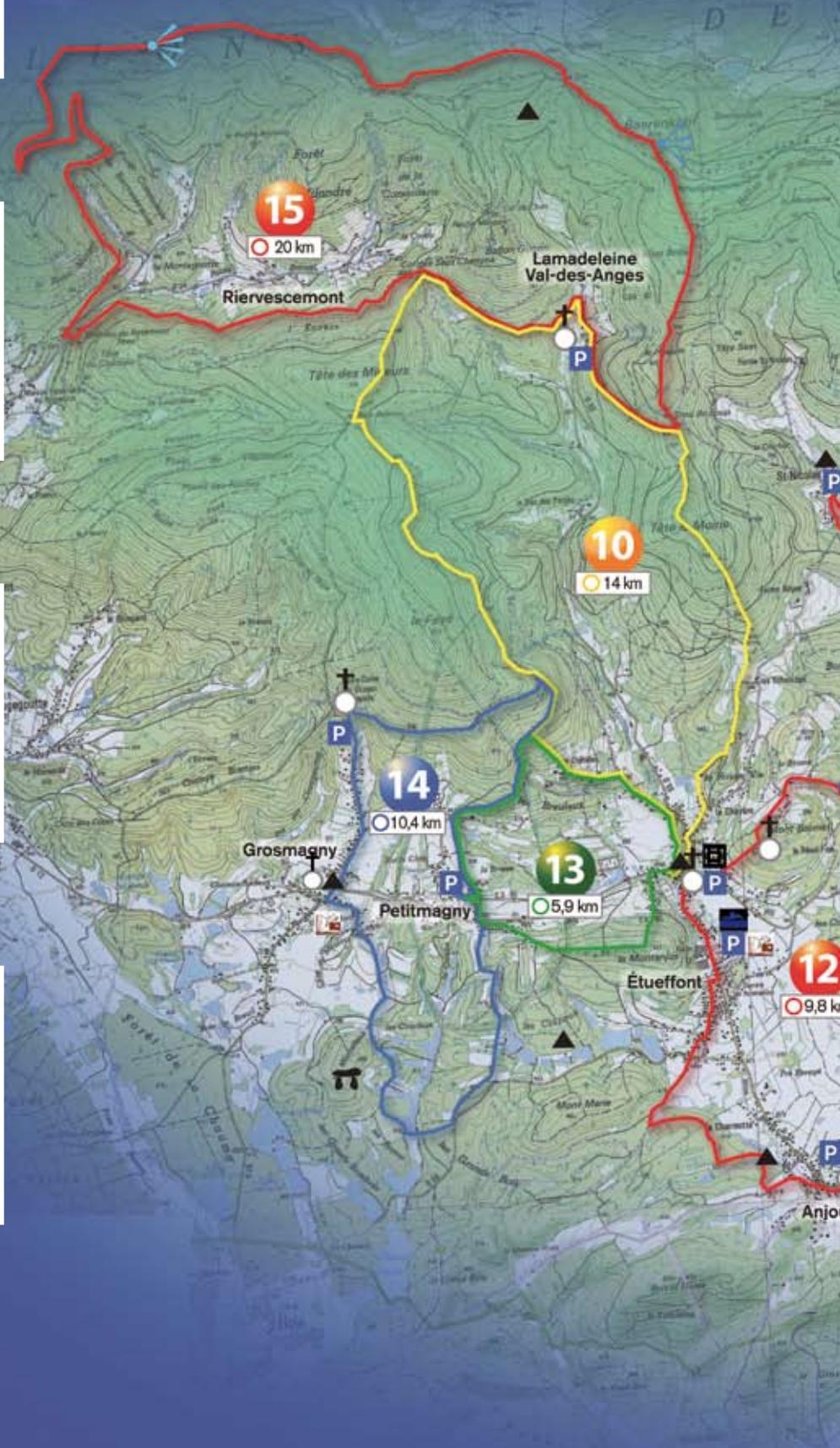
Œuvre d'art - Sous la ligne Bleue - les anges - Anjouley



Orgue de Saint Germain le Châtelet



Le Fayé





Chapelle Sainte Marie Madeleine



Forge Musée



Chapelle du Grippet - Grosagny



Lac de la Seigneurie



LA MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE

La Médiathèque Intercommunale est implantée sur 3 communes : Etueffont, Rougemont-le-Château et Grosmaigny. Elle fait partie du réseau des bibliothèques du département, aidé par la Médiathèque départementale du Conseil général du Territoire de Belfort.



Près de 10 000 ouvrages

- romans, policiers,
- documentaires, guides, recettes,
- bandes dessinées,
- poésies, théâtres et littératures
- magazines,
- CD audio, DVD et Cdom ainsi qu'un accès à Internet

5 communes proposent un espace « Ressources en ligne » sur le Département : **Beaucourt, Bourogne, Essert, Danjoutin et Etueffont.**

Savez-vous que 9 autres bibliothèques sur le Département bénéficient d'un pôle thématique :

- Auxelles-haut « La forêt, les arbres, le bois »
- Bavilliers « Lucie Aubrac, la Résistance, les résistants pendant la Seconde Guerre Mondiale. Les formes de résistance face à l'oppression dans le monde. »
- Beaucourt « Chanson française et musiques du monde »
- Bourogne « Adolescence »
- Danjoutin « Développement durable »
- Essert « Arts et cinéma »
- Foussemagne « Le judaïsme Tristan Bernard Louis - Oscar Frossard et André Frossard »
- Granvillars « L'humour »
- Lepuix-Gy « Le Ballon d'Alsace - le massif vosgien »

Un « pôle thématique », un espace « Ressources en ligne », et un service de portage de livres à domicile, initiés par le Conseil général, vous sont proposés sur le site d'Etueffont.



L'espace « RESSOURCES EN LIGNE » est gratuit et accessible à tous, adhérents ou non au service de la Médiathèque intercommunale. Il s'agit d'un accès, via deux postes informatiques, au site « www.toutapprendre.com » qui propose :

- ④ des cours de langues étrangères pour débutant ou perfectionnement : anglais, allemand, américain, espagnol, brésilien, italien, suédois, chinois, grec, polonais, portugais, russe
- ④ un apprentissage au code de la route (16 ans et +) : bateau, auto et moto
- ④ la presse par l'intermédiaire du portail « [le kiosque.fr](http://le.kiosque.fr) »
- ④ cours de bureautique débutant (7-77 ans)
- ④ dactylo (tout niveau, tout public)
- ④ cours de multimédia (12 ans et +, niveau confirmé). Ex : web, graphisme, photo, vidéo
- ④ cours de musique (7-77 ans)
- ④ vie professionnelle : traite des sujets de société. Ex : animer un groupe de discussion ; diminuer votre stress : faites du yoga ; financement des jeunes entreprises, etc.
- ④ BD numérique : site Iznéo

Pour accéder aux « Ressources en ligne », il est indispensable de réserver des plages horaires à la médiathèque d'Etueffont : du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le samedi de 10h à 12h et de 14h à 16h (sauf 1^{er} samedi du mois).



Le « PÔLE THÉMATIQUE » de la médiathèque d'Etueffont s'articule autour de l'« art et la petite enfance ». Il s'agit de proposer à ses usagers, un fonds sur une thématique spécifique. Le thème a été fixé en relation avec la manifestation culturelle « Sous la ligne bleue » et la compétence « petite enfance » de la CCPSV. La médiathèque doit étoffer régulièrement le fonds que compose son pôle thématique. Toute personne, dès lors qu'elle est adhérente à l'une des bibliothèques du réseau de la Médiathèque départementale, peut bénéficier des pôles thématiques gratuitement.

La médiathèque sort de ses murs : « À portée de livres »



Ce service s'adresse à tous les habitants adhérents de la communauté de communes, et qui ne peuvent se déplacer pour des raisons médicales dans l'une des structures du réseau sur une période plus ou moins longue.

Nous proposons un portage à domicile régulier de documents : livres, livres à écouter, livres en gros caractères pour les personnes ayant des difficultés de vision, des revues, des CD audio, des films sur support DVD.

Plus qu'un lieu de prêt, de recherches documentaires, et d'échanges, la Médiathèque intercommunale vit par des animations, initiées par Stéphany Spieser, ambassadrice et animatrice du livre. Elles sont gratuites et s'adressent à tous les habitants, adhérents ou

non à la médiathèque, et même extérieurs à la communauté de communes.

En effet, Stéphany propose des animations, les mercredis, ouvertes aux enfants et à leurs parents et/ou grands-parents :

🕒 **Des ateliers d'écriture** (sur inscription) ont lieu tous les 2^{es} mercredis du mois sur le site d'Etueffont de 14h à 16h pour les 8-12 ans. « Ecrire seul(e) mais entouré(e). La fabrique du texte est un jeu... des plus sérieux ! Inventaires poétiques, notations, fragments ou courts récits, la prose des enfants très « nature » s'aventure aussi bien du côté du réel que de l'imaginaire ou même de la mémoire. L'animation autour et à partir de l'écrit est partie intégrante de l'apprentissage de la lecture »

🕒 **L'éveil musical** se déroule tous les 3^{es} mercredis du mois sur le site de Rougemont-le-Château de 10h30 à 12h pour les enfants dès 18 mois et jusqu'à 4 ans. « Les enfants sont amenés à découvrir les instruments de musique à travers des comptines et des chansons ; leur plaisir ne s'arrêtera pas là puisqu'ils peuvent manipuler les instruments. »

🕒 **Des mercredis à thème** sont proposés tous les 4^{es} mercredis du mois toute la journée sur les sites d'Etueffont et de Rougemont le Château. Il s'agit de découvrir la lecture à travers des journées spécifiques (ex : la recette de la galette des rois). C'est un moment d'échange, de partage avec les lecteurs.

🕒 Participation à la manifestation nationale « **À vous de lire** » au mois de mai.

De plus, Stéphany intervient dans différents services de la CCPSV comme la halte-garderie, la crèche familiale, le relais d'assistants maternels, les centres périscolaires et dans les écoles du territoire communautaire. Elle propose alors des livres, des comptines favorisant l'éveil à la lecture, à la musique, à l'art, à la culture et travaille sur des thèmes précis tels que la nature, l'environnement, l'Homme. Tous les enfants bénéficient ainsi des services de la Médiathèque intercommunale.

La Médiathèque intercommunale participe aux manifestations organisées par le Conseil général par le biais de la Médiathèque départementale

Ainsi, courant octobre, les terrifortains se voient offrir du spectacle vivant lors de la manifestation « **Contes et compagnie** ». En 2011, 115 personnes dont 45 adultes et 70 enfants (dont les enfants de la halte-garderie et de la crèche familiale) ont pu découvrir le spectacle « Dehors », sur deux représentations.

Au mois de novembre, le réseau des bibliothèques du département est toujours au cœur de l'événement en participant à la manifestation nationale

« **le Mois du film documentaire** ». Le thème de l'année 2011 s'articulait autour de l'eau : « l'eau fait son cinéma ». Une quarantaine de personnes ont pu participer à la projection.

Ces animations sont en entrée libre et s'adressent à tous les habitants du territoire communautaire et extérieurs. Il est important de rappeler que le Conseil général et la communauté de communes financent ces deux manifestations.



LES ASSISTANTES MATERNELLES ET LES SERVICES DU PÔLE PETITE ENFANCE

Le projet d'animation globale du centre socioculturel de l'Eiscaie a pour objectif majeur de contribuer à un fonctionnement général garant d'une continuité éducative et de qualité d'accueil des publics. Pour cela, le centre socioculturel s'est structuré sous forme de pôles, chacun regroupant les structures et services dédiés à un public et liés par un projet éducatif et socioculturel spécifique. Des services ou actions passerelles ont été créés pour contribuer à la qualité de l'offre et faciliter les transitions entre les pôles. C'est ainsi que le pôle « petite enfance » s'est particulièrement développé l'an passé.

En effet, en 2011, le relais d'assistants maternels (RAM), le lieu d'accueil enfants parents (LAEP) et le centre de loisirs maternel se créent, afin de contribuer à améliorer la qualité de l'offre déjà existante : halte-garderie « Les petits pas tapons » et crèche familiale « 123 soleil ». Ces espaces ressources assurent ainsi une cohésion de continuité éducative, en proposant un espace passerelle entre la petite enfance et l'enfance (le centre de loisirs maternel).



Au sein même de la communauté de communes, cohabitent différents espaces ressources de prise en charge de la petite enfance :

- Vous avez besoin d'un service ponctuel sur la semaine. La halte-garderie sera la plus appropriée. Les places sont limitées, pensez à réserver votre accueil !
- Vous avez besoin d'un mode de garde rythmé et régulier, 2 propositions s'offrent à vous :
 - la crèche familiale avec 8 assistantes maternelles à domicile, salariées par la communauté de communes
 - l'assistante maternelle privée, libérale, indépendante de la communauté de communes.

Pour assurer le bon fonctionnement de ces services, accompagner, encadrer et participer à la professionnalisation des assistantes maternelles (ASMAT), le paysage professionnel de la CCPSV est qualifié : éducatrices de jeunes enfants, auxiliaire de puéricultrice, animatrices, conseillère en économie sociale et familiale. L'assistante maternelle reçoit une formation du Conseil général qui lui octroie un agrément (fixant l'âge et le nombre d'enfants). La communauté de communes a choisi ainsi la complémentarité professionnelle, par la présence d'une équipe diplômée d'Etat.



LA CRÈCHE FAMILIALE

Au quotidien et accueil collectif : 3 matinées par semaine, les ASMAT et les enfants se retrouvent dans les locaux de la crèche familiale, pour « travailler sur des projets communs, échanger sur les pratiques entre collègues, recevoir de la part de l'employeur une formation qui contribue à la professionnalisation du métier, participer à la socialisation de l'enfant. »

La crèche familiale respecte le rythme familial de l'enfant, car une partie de l'accueil se fait à la maison. Elle se présente comme étant un mode de garde relativement « sécuritaire » pour l'enfant (respect de son rythme), pour les parents (encadrement du service public), pour les ASMAT (encadrement et prise en charge administrative et financière par le service public).

LE LAEP « LA CABANE À PALABRES »

L'EISCAE offre aussi un espace ressource spécifique qui est le LAEP proposé aux enfants accompagnés d'un parent (filiation familiale, ou tuteur). Ce lieu, adressé aux parents, dans le respect de la personne, facilite les échanges d'expérience, à partir de vécus individuels, pour approfondir et éclairer toutes questions relatives à l'éducation de l'enfant. Des temps d'accueils collectifs créent des espaces d'intimité entre adultes et enfants et permettent d'échanger sur leurs expériences personnelles et de partager des temps de jeux avec leurs enfants.

Les services du pôle « petite enfance » sont ainsi complémentaires, de par leurs fonctionnements et mode de garde, mais également dans leur travail en interne : mutualisation des moyens (salle de motricité, jeux et matériels), animations en commun, intervenants et formations, réflexions ou conférences autour de sujets touchant à la parentalité (ex : la séparation, la nutrition, l'enfant roi, etc.).



LE RAM « RELAYANCE »

Lorsque les parents choisissent une ASMAT indépendante, ils deviennent employeur. Le RAM est alors l'espace ressource pour que les parents reçoivent toutes les informations nécessaires pour obtenir un mode d'accueil de qualité. Le RAM peut les accompagner dans la réalisation des contrats de travail et les aider dans toutes démarches administratives.

Ce service est aussi un lieu d'échange, de rencontre et de partage des expériences, qui contribue à la professionnalisation du métier d'ASMAT. Les temps d'échange collectif peuvent être complétés par des formations et l'intervention de professionnels spécialisés dans le champ de la petite enfance.

De plus, chaque employé dispose d'un droit individuel à la formation (DIF). Le DIF permet à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de 20 h par an, cumulable sur six ans dans une limite de 120 h. Le RAM permet aux ASMAT d'accéder au DIF en organisant des formations le samedi, en partenariat avec un organisme de formation.

Des temps d'accueil collectifs sont proposés deux matinées par semaine et permettent aux enfants accompagnés des ASMAT de pratiquer des jeux sonores, des jeux de motricité et ainsi, de s'éveiller dans tous les sens ! « En effet, non seulement le RAM acquiert du matériel spécifique (par exemple une salle de motricité) mais son espace permet aux enfants de pratiquer plusieurs activités en même temps pour des âges différents. » Les activités sont ainsi complémentaires de celles réalisées au domicile des ASMAT et variées. « Les enfants sont plus patients en collectivité, ils s'encouragent à participer aux animations grâce à l'effet du groupe. L'enfant se socialise au contact des autres enfants et des adultes. Ce peut être un espace passerelle avec l'école. »

Les ASMAT apprécient particulièrement l'espace ressource du RAM, leur présence en témoigne, car en effet ce nouveau service leur est proposé et non imposé.

LA GUERRE DE 1870 DANS LE PAYS SOUS-VOSGIEN

Le 19 Juillet 1870, la France déclare la guerre à la Prusse. Mais, depuis 1867, la Prusse et les autres états allemands au Nord du Main se sont associés pour former un état fédéral, la Confédération d'Allemagne du Nord qui s'est lié par des accords de défense aux 4 états d'Allemagne du Sud (Bade, Bavière, Hesse-Rhénanie et Wurtemberg). La France se retrouve alors en guerre contre la totalité des états allemands.

Dès les premiers jours de la guerre, les allemands pénétrèrent en Alsace. Le 1^{er} Novembre, vers Thann, les bataillons des Mobiles d'Altkirch¹, commandés par Emile Keller (1828-1909), tentent d'arrêter la progression allemande mais ils échouent et doivent se replier.

Vers Rougemont-le-Château, l'affrontement entre les prussiens et les français se fait en 2 temps :

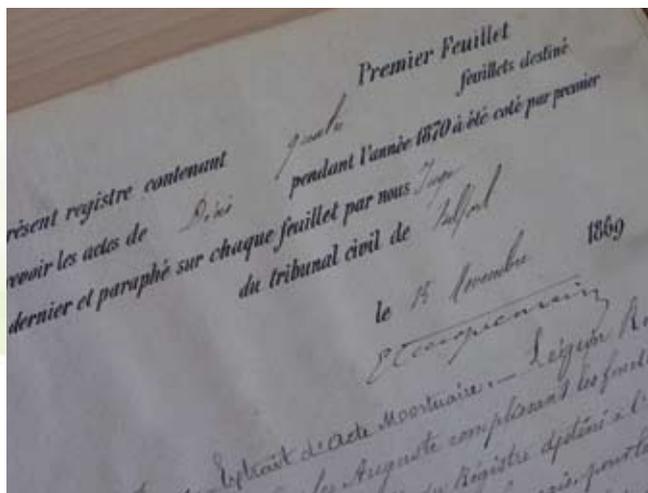
- d'abord avec des volontaires partis de Rougemont-le-Château, mal équipés et mal organisés, postés à l'intersection de la route de Masevaux et de celle de Lauw. Rapidement débordés, ils cherchèrent à prendre la fuite dans la forêt, mais rattrapés par les cavaliers allemands, plusieurs combattants furent tués;
- puis avec des volontaires de Chaux et de Giromagny commandés par le Lieutenant Nicolas-François Géhin, au Champ des Fourches² à Rougemont-le-Château.

Rougemont-le-Château est bombardé et un habitant tué par des éclats d'obus alors qu'il tentait de se réfugier dans la forêt.

Les réquisitions frappent le village : viande, vin, pommes de terre, grains, café, sel... Le Maire, Alphonse

Heidet et quelques habitants de Rougemont sont emmenés par les allemands, puis relâchés contre la garantie que rien ne serait entrepris contre eux.

La plupart des victimes de ces combats furent enterrés discrètement et les registres d'Etat-civil des villages de la région n'en portent que très marginalement témoignage. À Rougemont, les 2 et 5 Novembre, une série de 6 décès se trouve inscrite sur les registres : Nicolas-François Géhin, François Libelin et Jacques Perrot, de Chaux, Jean-Baptiste Palmer, de Giromagny et 2 inconnus³.



Presque 4 mois plus tard (le 26 Février 1871) est découvert dans la forêt, le cadavre d'un homme (Pierre-Laurent Raphenne). Il portait l'uniforme de sergent de la garde nationale et avait succombé dans le combat contre les troupes prussiennes, le 2 Novembre. Traces également à Lachapelle-sous-Rougemont où 3 militaires sont inscrits sur le registre des décès de la commune.

En souvenir de ces combats, un monument a été érigé au Champ des Fourches. Inauguré le 29 Octobre 1911 (plus de 40 ans après les événements), dans une grande ferveur patriotique. Il s'agit bien alors de rendre hommage aux morts de 1870-1871, mais il s'agit aussi de cultiver l'esprit de revanche.

Ce même 2 Novembre, des combats se déroulent à Giromagny entre les troupes prussiennes et des gardes-mobiles de la Haute-Saône dont 3 monuments témoignent :

- dans le cimetière de Giromagny, un obélisque dressé sur un fut carré et dont voici la dédicace : «Une

mère désolée à son fils et frère Pierre-Louis-Albert Morel lieutenant de la Garde Mobile du 1^{er} Bataillon de la Haute-Saône, 4^e Cie, tué à l'ennemi au combat de Gromagny sous-Belfort le 09 novembre 1870, né à Gray le 11 Mars 1832 et nommé capitaine le 8 novembre 1870. Priez pour lui !!! Sous ce même mausolée reposent 25 de ses compagnons d'armes, tous dépouillés comme lui et victimes de cette malheureuse guerre !!!»

- un monument érigé, par souscription et situé sur la route de Grosmagny à Petitmagny, en l'honneur de l'abbé Robert Miclo, tué par un officier allemand alors qu'il se rendait auprès des blessés. Mais nulle trace de ce combat - et de ses morts - dans les registres d'Etat-civil d'Étueffont, de Grosmagny ou de Petitmagny !...

- un calvaire situé sur un terrain de 15 m² rue de la Croix des Mobiles, à Grosmagny.

Encore 2 manifestations de ces rencontres meurtrières dans le cimetière de Lachapelle-sous-Rougemont, où une tombe commune réunit 13 soldats français tués durant les combats de 1870 et, à Grosmagny, un petit cimetière allemand. Mais les morts côté allemand ont été tellement nombreux, qu'il est fort improbable que les victimes des accrochages de Rougemont et de Grosmagny, dont les décès n'ont été inscrits nulle part, y aient été ensevelies.

M. Jean de Zutter

¹ Les francs-tireurs étaient des groupes de volontaires qui pouvaient être constitués de militaires, de gardes-nationaux mobiles et de citoyens ne relevant ni de l'armée ni de la garde-nationale. La garde nationale était constituée quand à elle des jeunes gens qui n'avaient pas été incorporés dans l'Armée quoiqu'ayant été reconnus aptes au service militaire. Elle était mal vêtue, mal équipée et n'avait reçue qu'une instruction militaire fort réduite.

² Lieu ainsi nommé car au temps où le seigneur de Rougemont possédait encore le droit de Haute justice, c'était là qu'étaient implantées les fourches capitulaires, c'est-à-dire où le jugement qui condamnait les gens à être pendus était exécuté.

³ «L'an 1870, le 5 Novembre à 10 heures du soir, par devant nous Louis Bleu, Adjoint remplissant les fonctions d'Officier d'Etat-civil de la commune de Rougemont, canton de Masevaux, département du Haut-Rhin, sont comparus Nicolas Peltier, garde-forestier âgé de 58 ans et François Bouquet, journalier, âgé de 61 ans, les 2 domiciliés en cette commune, lesquels nous ont déclaré que Jeudi 3 Novembre courant, vers les 3 heures du soir, avoir trouvé dans la forêt communale de Rougemont, au lieu dit Haute-Fouillée, les cadavres de 2 inconnus paraissant avoir l'âge de 25 à 35 ans environ, vêtus de blouses bleues fermées en lambeaux, dont l'un était nu-pieds, l'autre ayant des souliers, sans coiffures, ayant apparemment fait partie de la Garde nationale de Giromagny et avoir succombés aux coups de feux et de baïonnettes reçus à la tête et en pleine poitrine par les soldats de l'armée prussienne, le 2 Novembre dernier, Nous Officier de l'Etat-civil susdit après nous être assuré du décès de ces 2 inconnus, avons fait transporter au corps de garde où ils ont été exposés pendant 48 heures et après ce délai comme personne ne s'est présenté pour les reconnaître, avons fait procéder à leur inhumation dans le cimetière de la paroisse dudit Rougemont, ce qui a eu lieu aujourd'hui 5 Novembre, ensuite ces déclarations, nous avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous».

POUR NOUS CONTACTER

ADRESSE ADMINISTRATIVE

Communauté de Communes du Pays Sous Vosgien
26 bis grande rue
90170 Étueffont
tél. 03 84 54 70 80
Fax 03 84 54 66 54
Courriel : contact@cc-pays-sous-vosgien.fr

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
Le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

Retrouvez tous les services, les informations pratiques et l'actualité de votre communauté de communes sur notre site Internet :

www.cc-pays-sous-vosgien.fr

N'hésitez pas à le consulter et à profiter des avantages qu'il vous offre : formulaires de contact, simplification de vos démarches administratives avec nos services en ligne, agenda des manifestations, annuaire des associations, des artisans et des commerçants, ou encore l'inscription à la newsletter.

LES SERVICES

› Assainissement collectif : tél. 03 84 54 72 55
› Assainissement non collectif : tél. 03 84 54 20 12

› Facturation : tél. 03 84 54 20 13
› Communication : tél. 03 84 54 20 15
› Service scolaire : tél. 03 84 54 72 58

› Crèche familiale : tél. 03 84 54 78 80
› Halte garderie : tél. 03 84 54 72 61
› RAM : tél. 03 84 54 20 14
› LAEP : tél. 03 84 54 71 43
› Centre de loisirs d'Anjoutey : tél. 03 84 54 67 20
› Centre de loisirs d'Étueffont : tél. 03 84 54 66 49
› Centre de loisirs de Grosmagny : tél. 03 84 29 52 88
› Centre de loisirs de Saint Germain-le-Châtelet : tél. 03 84 19 43 75
› Centre de loisirs de Rougemont-le-Château : tél. 03 84 27 69 46
› Forum jeunes : tél. 03 84 54 78 53
› Service familles & aînés : tél. 03 84 54 71 43

› Médiathèque Étueffont : tél. 03 84 54 72 39
› Bibliothèque Grosmagny : tél. 03 84 27 01 15
› Médiathèque Rougemont-le-Château : tél. 03 84 23 04 73
› Eiscaé TV : tél. 06 46 21 42 62
› Forge Musée Étueffont : tél. 03 84 54 60 41

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie	Secrétaires - Téléphone Mairie - Courriel	Permanence
Anjoutey Jean-Marc Grébaud <i>mairie</i>	tél/fax : 03 84 54 66 45 mairie.danjoutey@wanadoo.fr	lundi : 16 h à 17 h mardi et vendredi : 16 h à 17 h 30 mercredi et jeudi : 10 h à 12 h samedi : 9 h à 12 h
Bourg-sous-Chatelet Armand Nawrot <i>mairie</i>	tél. 03 84 23 00 73 mairiedebourg@wanadoo.fr	lundi : 14 h à 17 h mercredi : 8 h à 12 h jeudi : 13 h à 16 h
Étueffont Gérard Guyon <i>mairie</i>	tél. 03 84 54 60 40 etueffont.mairie@wanadoo.fr	lundi, mardi, jeudi et vendredi : 14 h à 17 h 30 mercredi : 8 h 30 à 11 h 30 samedi : 9 h à 12 h
Felon Gérard Wurtz <i>mairie</i>	tél. 03 84 23 07 70 mairiefelon@orange.fr	jeudi : 18 h 30 à 19 h 30
Grosmagny Maurice Leguillon <i>mairie</i>	tél. 03 84 29 33 03 mairie.grosmagny@wanadoo.fr	lundi et vendredi : 14 h à 16 h mardi : 17 h à 19 h
Lachapelle-sous-Rougemont Jean-Louis Buchwalter <i>mairie</i>	tél. 03 84 27 60 68 mairielachapelle-rougemont@wanadoo.fr www.lachapelle-sous-rougemont.fr	mardi : 10 h à 12 h 30 jeudi : 16 h à 18 h 30 samedi : 9 h 30 à 11 h 30
Lamadeleine-Val-des-Anges Renée Humbert <i>mairie</i>	tél. 03 84 54 79 29 lamadeleine-valdesanges@wanadoo.fr	mardi : 8 h 30 à 12 h mercredi : 8 h à 11 h vendredi : 8 h 30 à 11 h 30
Leval Marc Jacquey <i>mairie</i>	tél. 03 84 23 08 72 mairie.de.leval@wanadoo.fr	mardi : 18 h à 19 h
Petitefontaine Michel Schnoebelen <i>mairie</i>	tél/fax : 03 84 23 69 11 mairie.petitefontaine@orange.fr	mercredi : 18 h à 19 h
Petitmagny Alain Bourdeaux <i>mairie</i>	tél. 03 84 54 65 58 mairie.petitmagny@wanadoo.fr	lundi : 9 h à 11 h jeudi : 17 h à 19 h
Riervescemont Michel Invernizzi <i>mairie</i>	tél. 03 84 29 57 59 mairie.riervescemont@wanadoo.fr	lundi : 9 h à 12 h vendredi : 14 h à 16 h samedi : 10 h à 11 h 30
Romagny-sous-Rougemont Jean-Jacques Mang <i>mairie</i>	tél. 03 84 23 04 15 mairie-romagny-sous-rougemont@wanadoo.fr	mercredi : 19 h 30 à 20 h 30
Rougemont-le-Château Michel Berné <i>mairie</i>	tél. 03 84 23 00 18 mairie.rougemont-le-chateau@wanadoo.fr www.rougemont-le-chateau.fr	lundi au vendredi : 9 h à 12 h lundi, mercredi et vendredi : 15 h à 18 h
St-Germain-le-Chatelet Dominique Ory <i>mairie</i>	tél. 03 84 23 71 92 mairiesaintgermain@wanadoo.fr	lundi : 9 h à 12 h mercredi : 14 h à 16 h samedi : 10 h à 11 h 30